

SOPAGEMA

Société anonyme au capital de 240 000 euros
Siège social 89 rue Carnot

92300 LEVALLOIS PERRET

397 528 092 R.C.S NANTERRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIF A L'EXACTITUDE DES ARRETES DE COMPTE

Monsieur le Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article R. 225-134 du code de commerce, nous avons procédé au contrôle des arrêtés de compte au 15 septembre 2011 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces arrêtés de compte ont été établis par le Président du conseil d'administration le 15 septembre 2011. Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de certifier leur exactitude.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à vérifier que les créances concernées, relatives à chacun des arrêtés de compte, sont certaines dans leur existence et déterminées dans leur montant.

Nous certifions l'exactitude de ces arrêtés de compte s'élevant à un montant total de 1 250 921.38 €.

Fait à Paris,
Le 15 septembre 2011

VALLA - FIDUCINTER & ASSOCIES

Représentée par

Jacques TARDY
Commissaire aux comptes

ARRÊTE DE COMPTE COURANT

établi en application de l'article R. 225-134 du Code de Commerce

Je soussigné Hervé OGIASTRO,

Président du Conseil d'Administration de la SOCIETE DE PARTICIPATION ET DE GESTION DE MANIFESTATIONS AUTOMOBILES "SOPAGEMA", Société anonyme au capital de 240.000 Euros en cours d'augmentation pour le porter à 420.000 Euros dont le siège social est à LEVALLOIS PERRET (92300) – 89, rue Carnot, immatriculée au R.C.S. de NANTERRE sous le numéro 397 528 092 et à l'INSEE sous le numéro SIRET 397 528 092 00059

Arrête,

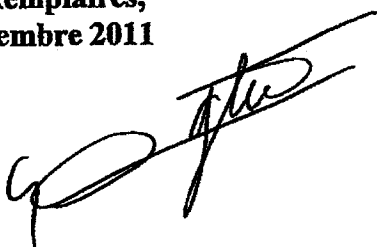
Dans le cadre d'une augmentation du capital pour un montant de 180.000 Euros, pour le porter de 240.000 Euros à 420.000 Euros, par l'émission au prix de 16 euros de 11.250 actions de 16 euros nominal chacune, à libérer lors de la souscription par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société,

Le montant du compte-courant de Monsieur Hervé OGIASTRO,

Demeurant à MENTHON SAINT BERNARD (74290) - 278, Chemin des Trappes,

à 551.995,39 Euros dans les comptes de la Société SOPAGEMA à la date du 15 Septembre 2011.

Fait à PARIS,
en trois exemplaires,
le 15 Septembre 2011



ARRÊTE DE COMPTE COURANT

établi en application de l'article R. 225-134 du Code de Commerce

Je soussigné Hervé OGLIASTRO,

Président du Conseil d'Administration de la SOCIETE DE PARTICIPATION ET DE GESTION DE MANIFESTATIONS AUTOMOBILES "SOPAGEMA", Société anonyme au capital de 240.000 Euros en cours d'augmentation pour le porter à 420.000 Euros dont le siège social est à LEVALLOIS PERRET (92300) – 89, rue Carnot, immatriculée au R.C.S. de NANTERRE sous le numéro 397 528 092 et à l'INSEE sous le numéro SIRET 397 528 092 00059

Arrête,

Dans le cadre d'une augmentation du capital pour un montant de 180.000 Euros, pour le porter de 240.000 Euros à 420.000 Euros, par l'émission au prix de 16 euros de 11.250 actions de 16 euros nominal chacune, à libérer lors de la souscription par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société,

Le montant du compte-courant de Monsieur Bernard OGLIASTRO,

Demeurant à GENEVE (1206) – SUISSE - 30, rue de Contamine,

à 698.925,99 Euros dans les comptes de la Société SOPAGEMA à la date du 15 Septembre 2011.

Fait à PARIS,
en trois exemplaires,
le 15 Septembre 2011

